

SAÔNE *et* LOIRE 71

SUPPLÉMENT DU MAGAZINE N°15      YouTube



**AU PLUS PRÈS
DE L'ENFANCE
ET DES FAMILLES**

3 QUESTIONS À ANDRÉ ACCARY, PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE SAÛNE-ET-LOIRE



© CD 71

Que représente la part de l'enfance pour le Département en 2019 ?

En matière de prévention et de protection de l'enfance, la collectivité départementale joue un rôle précieux. Les solidarités, qui intègrent cette thématique, sont l'action majeure de notre collectivité, l'équivalent de plus de 60 % du budget départemental. Les politiques menées en faveur de l'enfance et de la famille représentent à elles seules près de 65 M€, soit 1,6 M€ supplémentaire cette année pour continuer de répondre aux enjeux de la nouvelle réforme nationale de la protection de l'enfance inscrite dans la loi du 14 mars 2016.

Sous quelle forme le Département intervient-il pour l'enfance et la famille ?

Notre collectivité intervient de manière très large au cœur des bassins de vie, notamment par le biais des Maisons départementales des solidarités car l'éducation, l'enfance et les familles demandent de la proximité. Notre action concerne la santé de la mère et de l'enfant ; la planification et l'éducation familiale ; les difficultés d'ordre éducatif, social, sanitaire ou économique que rencontrent les mineurs ; la prévention des risques de danger pour l'enfant ; la protection et la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs en danger ou en risque de danger ; l'accueil des jeunes enfants et le soutien à la parentalité dans leur ensemble.

Une action en particulier parmi les chantiers prioritaires 2019 ?

Nous souhaitons diversifier l'offre d'accueil pour mieux répondre aux situations urgentes et complexes. Les enfants faisant l'objet de décisions judiciaires pourront être placés, selon la problématique, soit en famille d'accueil, soit en établissement, soit à domicile sous la surveillance d'un éducateur spécialisé. C'est l'intervention régulière de ce dernier qui permettra de confirmer le maintien à domicile ou non, en fonction de l'évolution de la situation familiale, l'objectif étant de trouver une alternative au manque de places dans les établissements.

SUPPLÉMENT DU MAGAZINE DU DÉPARTEMENT SAÛNE-ET-LOIRE 71 N°15

• **Directeur de la publication** : André Accary • **Rédaction** : Juliette Marcout - Mathilde Rochette • **Conception graphique** : Cécile Petiot

• **Couverture** : Chléo MM • **Photographe** : CD71 - Fotolia • **Impression** : Imaye graphic • **Tirage** : 287 000 exemplaires • **Distribution** :

La Poste • **Dépôt légal** : 1^{er} trimestre 2019 - Saône-et-Loire 71 est disponible en version numérique sur le site du Département www.saoneetloire71.fr. Le

magazine est accessible aux personnes malvoyantes dans une version texte compatible avec la norme W3C, en version braille et en CD audio • **ISSN** : 2431-0530

MATERNITÉ

UN GRAND CHANGEMENT DANS LA VIE D'UNE FEMME



Parce que la naissance d'un enfant est un moment qui nécessite d'être préparé, les sages-femmes des équipes de Protection maternelle et infantile (PMI) du Département vous aident et vous accompagnent gratuitement pendant votre grossesse.

Les sages-femmes participent au développement d'une relation harmonieuse mère-enfant. À l'écoute de la femme enceinte pour mieux répondre à ses besoins spécifiques, elles effectuent un suivi médico-social permettant, entre autre, de prévenir une hospitalisation et de dépister tout risque pouvant nuire au bon déroulement de la grossesse.

Avec la sage-femme, la future maman pourra aborder :

- la grossesse, les changements qu'elle induit,
- la préparation à l'accouchement,
- l'accouchement, les contractions, la péridurale,
- le tabac, le sport,
- la contraception,
- l'alimentation, l'allaitement,
- le retour à la maison, l'aide à domicile,
- le nouvel équilibre familial à établir...

OÙ S'ADRESSER ?

Contactez la Maison départementale des solidarités (MDS) la plus proche de votre domicile pour connaître les permanences d'accueil de ces professionnels ou pour prendre un rendez-vous à domicile. **Retrouvez toutes les coordonnées en page 11.**

Un carnet de bord pour votre grossesse

Suite à votre déclaration de grossesse, le Département vous adresse par courrier un carnet de maternité. Vous y trouverez toutes les informations utiles sur le déroulement médical de la grossesse, vos droits et obligations et les aides auxquelles vous pouvez prétendre. Le carnet facilite aussi l'accès des informations de suivi de votre grossesse aux professionnels.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

LA SANTÉ DES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Pour répondre à vos questions, vous conseiller et parfois vous rassurer, le Département met à votre disposition un réseau de professionnels de santé dans les services de Protection maternelle et infantile (PMI).

Le médecin assure le suivi médical préventif et les vaccinations de votre enfant entre 0 et 6 ans. Il vous informe sur sa santé et vous oriente si besoin auprès d'un spécialiste. La puéricultrice vous accompagne et vous informe sur les questions de la vie quotidienne avec votre enfant (allaitement, alimentation, sommeil, toilette ou mode d'accueil...).

Les puéricultrices et les infirmier(e)s à votre disposition

Les puéricultrices et les infirmier(e)s du Département sont des professionnels de santé diplômés d'État, à votre écoute et à votre disposition. Ils répondent aux préoccupations quotidiennes liées aux besoins de l'enfant et accompagnent les parents dans leur relation avec leur(s) enfant(s). Ils soutiennent, rassurent, orientent en cas de difficultés d'ordre médical, affectif, éducatif et social. Ils suivent également les assistant(e)s maternel(le)s dans le cadre de l'agrément départemental.

Ces professionnels de santé interviennent lors des permanences de PMI, de consultations de puériculture, de consultations médicales de nourrissons et d'enfants, ainsi qu'à l'école maternelle, lors du bilan de santé des enfants de 3 à 4 ans. Elles peuvent aussi se déplacer à domicile.

Les puéricultrices et les infirmier(e)s de Protection maternelle et infantile (PMI) travaillent en étroite collaboration avec les médecins, les sages-femmes, les maternités, les services de néonatalogie et de pédiatrie, les structures d'accueil du jeune enfant, les écoles maternelles, les travailleurs sociaux...



OÙ S'ADRESSER ?

Contactez la Maison départementale des solidarités proche de chez vous pour toutes questions concernant la Protection maternelle et infantile (PMI) **en page 11**. Retrouvez les consultations de nourrissons proches de chez vous en **page 13**

À l'école, un bilan de santé obligatoire

À l'école maternelle, votre enfant va bénéficier d'un bilan de santé. Celui-ci est obligatoire, inscrit dans le Code de la santé publique. Pratiqué par le médecin et/ou l'infirmière-puéricultrice de la PMI, cet examen vérifie le bon développement de votre enfant en six étapes : tests visuel et auditif, dépistage des troubles du langage, mensurations, vérification des vaccins et examen médical classique.

MODES DE GARDE

L'ACCUEIL COLLECTIF

Micro-crèche, crèche collective, halte-garderie... De nombreuses structures d'accueil de jeunes enfants (moins de 6 ans) existent en Saône-et-Loire. Le Département a notamment pour rôle de s'assurer que ces modes d'accueil respectent l'épanouissement de l'enfant, son développement physique et psychique et garantissent son bien-être.

Le service de Protection maternelle et infantile du Département est chargé de s'assurer des conditions d'accueil des jeunes enfants. La création, la transformation ou l'extension d'un établissement ou service d'accueil doit faire l'objet d'une demande d'autorisation ou d'avis auprès du Président du Département.

LES DIFFÉRENTS MODES DE GARDE

- **Crèche collective** : ouverte aux enfants à partir de 3 mois, c'est le mode d'accueil collectif le plus répandu. Elle définit son propre projet éducatif pour favoriser l'éveil et le bien-être de l'enfant.
- **Crèche multi-accueil** : en plus de proposer un mode de garde régulier comme la crèche collective, elle accueille des enfants de manière ponctuelle (halte-garderie) ou déjà scolarisés (accueil périscolaire).

- **Crèche familiale** : également appelée « service d'accueil familial », elle permet aux enfants gardés par un(e) assistant(e) maternel(le) de se retrouver dans un lieu collectif une à deux fois par semaine.

- **Micro-crèche** : accueille dix enfants au maximum. Par sa taille, elle a l'avantage de s'adapter plus facilement aux besoins de chacun.

- **Halte-garderie** : s'adresse à des enfants de moins de 6 ans, l'accueil est occasionnel et de courte durée. Il est souple et permet de répondre à des besoins ponctuels d'accueil.

ADRESSES UTILES

Retrouvez toutes les coordonnées des gestionnaires d'établissements et de services d'accueil de la petite enfance en Saône-et-Loire, **page 14 et 15**.



ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

AUPRÈS DES PLUS PETITS

L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) accueille à son domicile un ou plusieurs enfants pendant l'absence de ses parents. Il a la responsabilité de l'épanouissement, du bien-être et de la sécurité de l'enfant.

L'agrément délivré par le service de Protection maternelle et infantile (PMI) du Département est obligatoire pour pouvoir exercer ce métier. Il définit le nombre et l'âge des enfants que l'assistant(e) maternel(le) est autorisé(e) à accueillir en fonction de ses compétences, de son logement et de sa situation familiale. Les assistant(e)s maternel(le)s sont suivi(e)s par des infirmier(e)s et puéricultrices du service PMI.

CONFIER SON ENFANT À UN ASSISTANT MATERNEL

Choisir la personne à qui l'on va confier son enfant n'est pas une décision facile. La démarche peut s'avérer longue et commence souvent avant l'arrivée même de l'enfant.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le guide pratique « Choisir un assistant maternel pour l'accueil de son enfant » comprend des informations légales, les démarches à entreprendre et les questions à poser pour recruter l'assistant maternel de son choix.

À télécharger sur le site Internet du Département : saoneetloire71.fr ou à récupérer à la Maison départementale des solidarités ou au Relais d'assistants maternels proches de chez vous.



Lorsque les parents ont choisi un assistant maternel qui accepte d'accueillir leur enfant, un contrat de travail doit être établi en deux exemplaires entre les parents employeurs et l'assistant maternel. Un modèle de contrat est disponible dans les Maisons départementales des solidarités (MDS) et les Relais assistants maternels (RAM).

En raison de son statut d'employeur, le parent peut bénéficier de la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) versée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ainsi que d'une réduction d'impôts (50 % des sommes versées dans la limite d'un plafond des dépenses fixées par an et par enfant).

Le projet d'accueil personnalisé

Le Projet d'accueil personnalisé (PAP) permet de concilier les attentes de chacun, parents et assistant(e) maternel(le), de définir des règles de vie, d'informer sur les habitudes alimentaires ou les allergies ou encore d'établir un climat de confiance.

Document élaboré par le Département et téléchargeable sur saoneetloire71.fr.

ADRESSES UTILES

Retrouvez les coordonnées des Maisons départementales des solidarités en **page 11** et des Relais assistants maternels en **page 12**.



DEVENIR ASSISTANT MATERNEL

Pour devenir assistant maternel, vous devez tout d'abord participer à une réunion d'information organisée par le Département puis déposer une demande d'agrément auprès du service Protection maternelle et infantile (PMI).

Après l'examen de votre candidature (sur dossier, entretien et visite à domicile), le service PMI peut vous délivrer un agrément pour une durée déterminée, vous reconnaissant ainsi comme professionnel de la petite enfance. Vous devrez ensuite suivre une formation obligatoire avant l'accueil du premier enfant.

Assistant maternel est un métier à part entière qui demande beaucoup de disponibilité. À ce titre, des éléments matériels et des compétences éducatives sont requis :

- présenter les garanties pour accueillir des mineurs dans des conditions propres à assurer leur développement physique, intellectuel et affectif,
- faire preuve d'aptitudes éducatives,
- être en bonne santé pour accueillir des enfants,
- disposer d'un logement adapté dont l'état, les dimensions et l'environnement permettent d'assurer le bien-être physique et la sécurité des mineurs, compte-tenu du nombre et de l'âge de ceux pour lesquels l'agrément est demandé,
- maîtriser le français oral,
- obtenir l'agrément départemental.

Les essentiels de l'assistant maternel

Un rôle complémentaire à celui des parents :

- pour l'éveil de la personnalité de l'enfant,
- pour du temps donné au jeu, à l'alimentation, à la promenade, à la parole...

La responsabilité du bien-être et de l'éducation de l'enfant :

- au sein de sa propre famille, d'un enfant qui n'est pas le sien,
- en respectant les habitudes et la place de ses parents,
- en s'engageant avec lui dans une relation affective.

Des compétences spécifiques :

- un savoir-faire et des qualités qui en font un métier reconnu par un agrément délivré par le Département,
- une formation obligatoire en deux temps, avant le premier accueil et après l'accueil d'un ou plusieurs enfants.

CE MÉTIER VOUS INTÉRESSE ?

Contactez la Direction enfance et familles, service de PMI, au **03 85 39 56 17** ou consultez le site du Département : **saoneetloire71.fr**

PARENTALITÉ

UN SOUTIEN CONTINU

De l'enfance à l'adolescence, le chemin est semé d'incertitudes et d'interrogations, pour les enfants comme pour les parents. Information, prévention, orientation... Le Département vous aide à franchir le cap.



ADRESSES UTILES

Réseau d'écoute, d'appui et
d'accompagnement à la parentalité
03 85 32 25 12
reaap@saonetloire71.fr

Le soutien à la parentalité est une mission importante du Département qu'il anime, avec ses partenaires, via le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap). Du sommeil du nourrisson aux questions de l'adolescence, le Réaap répond à vos préoccupations et vous aide à surmonter les difficultés que vous rencontrez avec vos enfants au quotidien.

Les actions qu'il propose prennent la forme de :

- soutien scolaire,
- café-parents,
- conférences,
- accompagnement social,
- entretien avec un médiateur familial...



Toujours en phase avec les nouveaux besoins des parents et des enfants, ce réseau regroupe des initiatives d'acteurs locaux : associations, centres sociaux, centres communaux d'action sociale, point info famille...

Rencontrer d'autres parents

Des lieux d'accueil existent dans tout le département pour permettre aux parents d'échanger, de se rencontrer : Lieux d'accueil enfant parent (LAEP), Maison des parents, ateliers d'éveil, atelier massage bien-être bébé...

Pour en savoir plus, contactez la Maison départementale des solidarités proche de chez vous (retrouvez les coordonnées en page 11).

PROTECTION DE L'ENFANCE

LA RESPONSABILITÉ DE TOUS

Vous avez des inquiétudes concernant un mineur dont vous craignez qu'il soit en danger ou en risque de danger ? N'attendez pas : contactez la Cellule de recueil des informations préoccupantes du Département (CRIP).



La CRIP est constituée d'une équipe de professionnels du Département aux formations et parcours professionnels complémentaires qui œuvre en étroite collaboration avec différents partenaires : justice, éducation nationale, hôpitaux, police, gendarmerie, élus...

Cette cellule a pour mission de :

- recueillir et traiter l'information transmise,
- effectuer une analyse de premier niveau et recueillir des informations complémentaires,
- selon la situation, décider de l'orientation donnée à l'information préoccupante et informer les services et autorités compétents.

Elle est également là pour vous conseiller et confirmer la prise en compte de votre alerte.

Un enfant en danger ou en risque de danger n'est pas exclusivement un enfant maltraité physiquement.

Plusieurs niveaux de danger existent :

- **L'enfant est en souffrance** : du fait d'une vie familiale perturbée (séparation, recomposition familiale difficile...) ou par une conduite à risque

(tendance aux actes de pré-délinquance ou de suicide...)

- **L'enfant est en risque de danger** : conditions d'existence difficiles qui peuvent nuire à son éducation, sa santé...

- **L'enfant est victime de violences** (physiques, psychologiques, sexuelles) **ou de négligences lourdes** (privation de soins, de sommeil, de jeu, de scolarisation...)

CONTACT À PRIVILÉGIER SI UN ENFANT EST VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES

CRIP (Cellule de recueil des informations préoccupantes)

Département de Saône et Loire
crip@saoneetloire71.fr

le **03 85 39 56 03**

du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30
et le vendredi de 8h30 à 16h 30
sauf les jours fériés et les jours de fermeture
des services du Département de Saône-et-Loire

le **119**

24h/24 et 7 jours/7

ÉPICÉA

Des Équipes de prévention et d'information collective pour l'enfance et l'adolescence (Épicéa) mènent des actions de prévention des situations de risque et de danger pour les mineurs. Ces équipes de professionnels du Département développent des actions de sensibilisation et d'information auprès :

- des enfants en maternelle et primaire (dont les objectifs peuvent être l'estime de soi, le respect, l'appropriation des règles d'autoprotection),
- des collégiens et des lycéens (programme d'éducation à la responsabilité affective et sexuelle dans un but de prévention des violences entre les jeunes)
- des adultes et des professionnels de l'enfance et du champ médico-social (favoriser une culture commune des risques du danger et de l'information préoccupante).



ADOPTION

UN CHEMIN LONG MAIS NÉCESSAIRE

La procédure d'adoption se déroule en plusieurs étapes. Un chemin parfois long mais néanmoins nécessaire pour assurer le bien-être de l'enfant et de sa famille. Tout au long de la démarche, le Département vous accompagne.



Pour une adoption, vous devez tout d'abord adresser une demande d'agrément au Département.

Une fois la demande établie, vous devrez :

- obligatoirement assister à une réunion d'information,
- confirmer votre demande et fournir différents documents administratifs nécessaires à la constitution du dossier d'agrément : casier judiciaire, acte de naissance, certificat médical, etc.
- rencontrer des professionnels du Département qui évalueront vos conditions d'accueil sur le plan familial, éducatif et psychologique qui devront correspondre aux besoins et à l'intérêt d'un enfant adopté. Ces évaluations nécessitent plusieurs entretiens.

La décision revient ensuite au Président du Département, après consultation de la commission d'agrément.

Bon à savoir : L'agrément n'équivaut pas au droit de se voir confier un enfant. Il constitue une sorte de passeport pour poursuivre vos démarches auprès des organismes compétents pour l'adoption :

- le service adoption du Département pour les adoptions nationales,
 - les organismes autorisés pour l'adoption (OAA) ou l'Agence française de l'adoption (AFA) pour l'adoption internationale.
- Elle peut aussi être une démarche individuelle en se tournant directement vers les pays d'origine qui l'autorisent.

À L'ARRIVÉE DE L'ENFANT

Les services du Département vous accompagnent jusqu'au prononcé du jugement d'adoption.

Vous pouvez faire appel aux travailleurs sociaux et aux professionnels de l'enfance pour des questions ou des conseils.

+ INFO

Direction de l'enfance et des familles - Service adoption / accès aux origines / protection des biens

03 85 39 56 44 - def@saoneetloire71.fr

Pour plus d'informations sur l'adoption à l'internationale : **agence-adoption.fr** ou **diplomatie.gouv.fr**

ACCÈS AUX ORIGINES PERSONNELLES

UN DROIT POUR TOUS

Connaître ses origines est un droit. Pour initier cette démarche parfois longue et complexe, le Département facilite vos recherches.

Connaître son histoire et comprendre son enfance sont souvent nécessaires pour pouvoir avancer sereinement dans la vie. Consulter son dossier, c'est essayer, lorsque la loi le permet, de retrouver des informations, des explications, des noms « de proches », son origine. Le Département, en lien avec le Centre national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP) peut intervenir pour vous faciliter l'accès à ces informations.

QUI EST CONCERNÉ ?

- les pupilles de l'État qui ne connaissent pas leurs origines,
- les parents de naissance qui ont demandé le secret de leur identité et qui décident de lever ce secret ou de déclarer leur identité,
- les proches des parents de naissance qui peuvent procéder à une déclaration d'identité.

QUELLES DÉMARCHES EFFECTUER ?

Pour effectuer la démarche, les personnes majeures doivent adresser leur demande écrite au Président du Département qui a recueilli l'enfant ou au CNAOP. Pour les mineurs, la demande doit être présentée par l'enfant, s'il a atteint l'âge de discernement, avec l'accord de ses représentants légaux.

+ INFO

Service adoption / accès aux origines /
protection des biens : **03 85 39 56 44**

MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS (MDS)

AUTUN

4, rue des Parpas
03 85 86 54 44
mds.autun@saoneetloire71.fr

BOURBON-LANCY

7, rue Sénateur-Turlier
03 85 89 04 97
mds.bourbonlancy@saoneetloire71.fr

CHAGNY

4, rue des Halles
03 85 87 65 10
mds.chagny@saoneetloire71.fr

CHALON-SUR-SAÛNE

Chalon-est
52, rue Pierre-Deliry
03 85 98 28 10
mds.chalon-est-ouest@saoneetloire71.fr
Chalon-ouest
1 avenue Georges-Pompidou
03 85 98 28 08
mds.chalon-est-ouest@saoneetloire71.fr

CHAROLLES

13, avenue Joanny-Furtin
03 85 24 28 30
mds.charolles@saoneetloire71.fr

CHAUFFAILLES

4, rue Elie-Maurette
03 85 26 48 07
mds.chauffailles@saoneetloire71.fr

CLUNY

Place du Marché
03 85 59 03 18
mds.cluny@saoneetloire71.fr

GUEUGNON

Place Général-de-Gaule
03 85 85 80 20
mds.gueugnon@cg71.fr

LA CLAYETTE

Place de l'Hôtel-de-Ville
03 85 28 11 56
mds.laclayette@saoneetloire71.fr

LE CREUSOT

2, avenue de Verdun
03 85 77 03 30
mds.lecreusot@saoneetloire71.fr

LOUHANS

23 bis, rue des Bordes
03 85 75 70 20
mds.louhans@saoneetloire71.fr

MÂCON

268, rue des Épinoches
03 85 21 65 00
mds.macon@cg71.fr

MARCIGNY

8, rue Précy
03 85 25 40 25
mds.marcigny@cg71.fr

MONTCEAU-LES-MINES

8, rue François-Mitterrand
03 85 67 67 00
mds.montceaulesmines@saoneetloire71.fr

PARAY-LE-MONIAL

2, rue de la Poste
03 85 81 61 00
mds.paraylemonial@cg71.fr

PIERRE-DE-BRESSE

5 bis, avenue de la Gare
03 85 76 32 33
mds.pierredebresse@cg71.fr

SENNECEY-LE-GRAND

21, rue de l'Ermitage
03 85 94 94 10
mds.senneceylegrand@cg71.fr

TOURNUS

24, rue Jean-Jaurès
03 85 32 21 70
mds.tournus@cg71.fr

ADRESSES UTILES

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

AUTUN

Maison de la petite enfance
Bel Gazou
8 boulevard Frédéric Latouche
03 85 86 95 33
riam.autun@
grandautunoismorvan.fr

BOURBON-LANCY

Relais Tom-Pouce
Bât A - Le Carrage
03 85 89 02 34
relais-ass-maternelles@
bourbon-lancy.fr

BROYE

4 rue Madame de Sévigné
03 85 54 10 89
riam.broye-mesvres@
grandautunoismorvan.fr

BUXY

Relais communauté de
communes Sud de la Côte
Chalonnaise
7 impasse des Marbres
03 85 92 10 01
ram@ccscc.fr

CHAGNY

Relais de la communauté
d'agglomération Beaune Côte
et Sud, et du secteur Chagny
1 bis rue Théo Bretin
03 85 87 19 58
repamterritoiresudouest
@beaunecoteetsud.com

CHAMPFORGEUIL

Centre accueil pluriel
7 rue Charles-Lemaux
03 85 41 41 04
RAM-champforgeuil@
legrandchalon.fr

CHALON

Accord'ages
13 rue Fructidor
03 85 93 68 90
RAM-accordages@legrandchalon.fr
Maison de quartier du Plateau
1 rue Edgar-Varèse
03 85 46 62 05
RAM-plateau-saint-jean@
legrandchalon.fr

CHAROLLES

Les Lutins
5 esplanade des Provens -
Bât A
03 85 24 33 40
leslutins@legrandcharolais.fr

CHÂTENAY-LE-ROYAL

2 rue Colette
03 85 42 49 56
ram-chatenay-le-royal@
legrandchalon.fr

CHAUFFAILES

La ritournelle
6/8, rue Louis-Martin
03 85 26 54 51
poleenfancejeunesse@gmail.com

CLUNY

Quai de la gare
03 85 29 98 83
ramepiccluny@enclunisois.com

COUCHES

Rue du grand bois
03 85 45 45 56
riam.couches@gam.fr

CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Copains copines
18 rue de l'église
03 85 36 55 61
ramcopainscopines@orange.fr

CRISSEY

1 place de Furfeld
03 85 87 29 75
RAM-crissey@legrandchalon.fr

CUISERY

Relais itinérant enfants -
parents - assistants maternels
Rue de Wachenheim
06 31 98 13 09
am.favier@terresdebresse.fr

DIGOIN

La ronde des p'tits mômes
50, rue des Acacias
03 85 53 47 83
mutuelle-petite-enfance@
wanadoo.fr

ÉPINAC

Place Charles-de-Gaulle
03 85 82 99 67
riam.epinac@
grandautunoismorvan.fr

ÉTANG-SUR-ARROUX

2 bis rue d'Autun
03 85 82 38 14
riam.etangsurarroux@
grandautunoismorvan.fr

FARGES-LES-CHALON

Rue du Montet
06 77 05 79 39
RAM-fontaines@legrandchalon.fr

GERGY

39 Grande rue
03 85 98 12 97
RAM-gergy@legrandchalon.fr

GIVRY

1 bis rue de la gare
03 85 44 36 83
RAM-givry@legrandchalon.fr

GUEUGNON

La farandole
Rue Anatole-France
03 85 85 29 41
relais.assmat@gueugnon.fr

LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY

Les Chapinoux
4 place de l'église
03 85 36 70 47
ram@mb-agglo.com

LA CLAYETTE

Les P'tits Loups
Impasse du Vieux-Moulin
03 85 28 29 85
ram.lespetitsloups@wanadoo.fr

LA GUICHE

Rue du commerce
03 85 24 54 00
ramepicdaguiche@enclunisois.com

LE CREUSOT

Maison des parents
70 avenue de la République
03 85 78 35 76
ram@ville-lecreusot.fr

LOUHANS

18, rue du Capitaine-Vic
03 85 75 06 54
melodie.guibaud@blintercom.fr

MÂCON

67 esplanade du Breuil
03 85 35 25 01
ram@mb-agglo.com

MATOUR

Mairie - Foyer rural
03 85 59 76 58
ram@sivu71.fr

MONTCEAU-LES-MINES

Relais intercommunal «La
coccinelle»
83 rue de Chalon
03 85 69 19 90
relaisinterco@montceaulesmines.fr

PALINGES

1, rue de Génélard
03 85 88 11 63
leslutins@legrandcharolais.fr

PARAY-LE-MONIAL

La Marelle - Maison de
l'enfance et de la famille
14, rue du Pré-des-Angles
03 85 88 06 27
relais.marelle@
mairie-paraylemonial.fr

PIERRE-DE-BRESSE

L'île Ô frimousses
5 bis rue du château
03 85 72 8778
repamcomcompierre@orange.fr

ST-GENGOUX-LE-NATIONAL

Pôle enfance jeunesse
En Joly cœur
03 85 92 56 36
brig.collaud@wanadoo.fr

ST-GERMAIN-DU-BOIS

35, allée de la Balme
03 85 75 06 65
ram.ccb71@orange.fr

ST-GERMAIN-DU-PLAIN

Pôle petite enfance «L'arbre à
doudous»
1, rue des chênes rouges
03 85 92 04 49
e.botte@terresdebresse.fr

ST-LÉGER-SUR-DHEUNE

«Les loupiots de la Dheune»
34 rue du 8 mai 1945
06 31 27 58 44
RAM-saint-leger@legrandchalon.fr

ST-MARCEL

Maison Germaine-Tilion
2 bis rue de la Villeneuve
03 85 42 24 11
RAM-st-marcel@legrandchalon.fr

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS EN SAÔNE-ET-LOIRE (UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS)

ST-MARTIN-EN-BRESSE

1 bis, place du Monument
03 85 47 01 02
ccsaonebresse.ram@orange.fr

ST-REMY

Centre Escale
7, rue Roger Gauthier
03 85 90 90 46
RAM-saint-remy@legrandchalon.fr

SEMUR-EN-BRIONNAIS

Abise
Domaine des Pions
03 85 25 27 54
relais.abise@orange.fr

SENNECEY-LE-GRAND

REPAM «Les p'tites pousses»
22, rue des mûriers
03 85 44 78 51
ramlespitespousses@gmail.com

TOULON-SUR-ARROUX

Boule de gomme
Place Claude Burgat
03 85 79 59 83
petiteenfance.toulon@orange.fr

TOURNUS

Association familiale du
Tournugeois
157 vieille route d'Ozenay
03 85 51 39 17
relais.tournus@wanadoo.fr

VARENNES-LE-GRAND

1 place de Verdun
06 33 23 17 60
RAM-varennnes-le-grand@
legrandchalon.fr

VARENNES-SAINT-SAUVEUR

Hôtel de ville
03 85 60 10 95
mathilde.desthieux@blintercom.fr

VIRÉ

Place du Tertre
03 85 33 97 96
ram@ccmt71.fr

AUTUN

MDS
03 85 86 54 38
3 mercredis par mois le matin

BOURBON-LANCY

MDS
03 85 89 04 97
Le 3^e mardi du mois le matin

CHAGNY

Centre social
03 85 87 65 10
Le 1^{er}, 2^e et 3^e mardi du mois
l'après-midi

CHALON-SUR-SAÔNE

> Maison de Quartier Claudel
Bernanos
03 85 46 23 95

Le 1^{er}, 2^e et 4^e mardi du mois
l'après-midi
> MDS (rue Pierre Deliry) - **03
85 46 62 05**

Tous les vendredis matin
> Maison de Quartier
Prés St Jean
03 85 43 18 99

Tous les lundis et le 1^{er}, 2^e et 3^e
jeudi du mois l'après-midi
> Maison de Quartier
Aubépins

03 85 46 61 27
Le 1^{er}, 2^e et 3^e lundi du mois
l'après-midi et le

1^{er} jeudi du mois le matin
> MDS (avenue Georges
Pompidou)

03 85 98 28 08
1 fois par mois

LA CHAPELLE- DE-GUINCHAY

Locaux du RAM et du LAEP
(lieux d'accueil enfants parents)
03 85 33 87 41

Le 3^e mercredi du mois l'après-
midi

CHAROLLES

MDS
03 85 24 28 30
Le 2^e mercredi du mois

CHAUFFAILLES

MDS
03 85 26 48 07
Le 1^{er} mardi du mois

LA CLAYETTE

MDS
03 85 28 11 56
Le 1^{er} lundi du mois

CLUNY

MDS
03 85 59 03 18
3^e et 4^e lundis du mois

CUISERY

Centre d'animation sociale et
culturelle
03 85 27 03 90
Le 4^e mardi du mois de
14 h à 16 h 30

LE CREUSOT

MDS
03 85 77 03 30
2 mardis matin par mois
Maison des sociétés
Mouillelongue
03 85 55 27 25
1 mardi matin par mois

DIGOIN

Espace social
03 85 81 61 00
Le 3^e jeudi du mois de
8 h 30 à 17 h 30

GUEUGNON

MDS
03 85 85 80 20
Le 3^e lundi du mois l'après-midi

LOUHANS

MDS
03 85 75 70 20
Les 2^e et 4^e vendredis du mois
et le 1^{er} mardi du mois

MÂCON

> Centre social
« La Porte Ouverte »
03 85 20 51 55

Le 1^{er} et 3^e lundi du mois dans
l'après-midi
> Centre de vie quotidienne
03 85 39 11 10

Le 2^e et 4^e jeudi du mois dans
l'après-midi
> Centre social
« 1 000 fenêtres »
03 85 21 65 00

Le 2^e et 4^e mercredi du mois
le matin

> Centre Social des
Blanchettes

03 85 38 21 65
Le 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 9
h à 11 h 30

MARCIGNY

MDS
03 85 25 40 25
Le 1^{er} jeudi du mois

MATOUR

Halte-garderie « Coccinelle »
03 85 59 03 18
Le 1^{er} lundi du mois l'après-
midi

MONTCEAU-LES-MINES

MDS
03 85 67 67 00
1 mardi et 1 jeudi matin par
mois

MONTCHANIN

Centre culturel et social
Tuileries
1 jeudi matin par mois

PARAY-LE-MONIAL

MDS
03 85 81 61 00
Le 4^e mardi du mois de 8 h 30
à 17 h 30

PIERRE-DE-BRESSE

MDS
03 85 76 32 33
Le 3^e vendredi du mois de 9
h à 12 h 30 et de 13 h 30 à
16 h 30

SENNECEY-LE-GRAND

MDS
03 85 94 94 13
Le 2^e mercredi du mois le
matin et le 4^e lundi du mois
l'après-midi

TOURNUS

MDS
03 85 32 21 70
Le jeudi après-midi

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE EN SAÔNE-ET-LOIRE - Coordonnées des gestionnaires

ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE

▲ **Les cabrioles**
03 58 09 45 65
micro-creche.lescabrioles@sfr.fr

ALLÉRIOT

■ **Multi-accueil**
03 85 91 66 16
petite.enfance.saonedoubresse@orange.fr

AUTUN

■ **Bel Gazou**
03 85 86 98 50
contact@grandautunoismorvan.fr

BLANZY

■ **Marie Pape Carpentier**
03 85 68 00 99
mairie@blanzy71.fr

BOURBON-LANCY

■ **Jacques Prévert**
03 85 89 23 23
mairie@bourbon-lancy.com

BRANGES

■ **Hello KIDS**
03 85 76 44 11
emilie@hola-kids.fr

BUXY

■ **Multi-accueil**
03 85 45 05 27
secretariat@ccscc.fr

CHAGNY

■ **La maison bleue**
01 46 54 05 74
info@la-maison-bleue.fr

CHALON

■ **8 multi-accueils**
▲ **Les Lutins**
★ **2 crèches familiales**
03 58 77 10 46
christine.antoinet@legrandchalon.fr
▲ **Les Anges de Ste-Marie**
03 85 93 42 07
lesanges@creche-attitude.fr
▲ **Petites Frimousses et Cie**
03 85 47 70 26
contact.frimousses71@orange.fr
▲ **L'Aurore**
09 81 95 70 10
olive.bingan@gmail.com

CHAMPFORGEUIL

● **Halte Garderie du Parc**
03 58 77 10 46
christine.antoinet@legrandchalon.fr

CHARNAY-LÈS-MÂCON

■ **Anita Tachot**
03 85 21 07 70
petiteenfance@mb-agglo.com
▲ **Mirélabébé**
03 45 87 07 75
mc.mirelabebe@gmail.com

CHAROLLES

■ **Les p'tits téréaires**
03 85 24 33 16
contact@cc-charolais.fr

CHASSIGNY-SOUS-DUN

▲ **Les bisounours**
03 85 24 63 90
nelly.roy@gmail.com

CHÂTENOUY-LE-ROYAL

▲ **L'Oiseau Bleu**
■ **Les Lucioles**
03 58 77 10 46
christine.antoinet@legrandchalon.fr
▲ **A p'tits pas**
06 77 09 29 52
nathalie.zecchino@aptitpas.com

CHAUFFAILLES

■ **La ritournelle**
03 85 26 54 52
mairie@chauffailles.fr

CLUNY

■ **Les bouts-en-train**
03 85 59 05 87
cc-clunisois71@orange.fr

CLUX-VILLENEUVE

▲ **Micro-crèche**
03 85 91 66 16
petite.enfance.saonedoubresse@orange.fr

COLOMBIER-EN-BRIONNAIS

▲ **Mille et un bambins**
03 85 84 54 86 - micro-creche-colombier@admr.org

CRÈCHES-SUR-SAÔNE

■ **Copains / copines**
03 85 21 07 70
petiteenfance@mb-agglo.com

CRISSEY

■ **La Tourterelle**
03 58 77 10 46
christine.antoinet@legrandchalon.fr
■ **Les Funam'bulles**
03 85 49 25 27
v.bloc@crechesdefrance.com

CRUZILLE

▲ **La cadolle des P'tits Loups**
03 85 33 27 94
secretariat-cc@cc-tourmugeois.fr

CUISEAUX

■ **Les mini-loups**
03 85 60 10 95
accueil@cuiseaux-intercom.fr

CUISERY

■ **Multi-accueil**
03 85 40 19 76
comcom@terresdebresse.fr

DEMIGNY

▲ **Funny crèche**
07 60 38 15 10
funnycrechedemigny@gmail.com

DIGOIN

■ **Boris et Françoise Dolto**
03 85 53 73 00
mairie@ville-digoin.fr

DOMPIERRE-LES-ORMES

▲ **Mille pattes**
03 85 59 76 58
contact@sivu71.fr

DRACY-LE-FORT

▲ **A p'tits pas**
06 77 09 29 52
nathalie.zecchino@aptitpas.com

ÉCUISSÉS

● **Halte Garderie**
03 85 78 92 66
mairie.ecuisses@wanadoo.fr

ÉPINAC

■ **La Verrerie**
03 85 86 98 50
contact@grandautunoismorvan.fr

ÉTANG-SUR-ARROUX

▲ **L'arche des p'tiots**
03 85 86 98 50
contact@grandautunoismorvan.fr

FONTAINES

▲ **Jolis mômes**
03 58 93 26 27
mc.jolismomes@gmail.com

GÉNELARD

▲ **Les Pitchounes**
03 85 79 20 74
mairie.genelard@wanadoo.fr

GERGY

● **La Farandole**
03 58 77 10 46
christine.antoinet@legrandchalon.fr

GIVRY

■ **Les p'tits bouchons**
03 58 77 10 46
christine.antoinet@legrandchalon.fr

GOURDON

▲ **Popotam**
06 26 03 02 35
microcreche.popotam@free.fr

GRANGES

■ **Les écoreuils**
09 71 22 07 32
secretariat@ccscc.fr

GUEUGNON

● **Bruyères**
■ **Anne Martin**
03 85 85 50 50
mairie@ville-gueugnon.fr

HURIGNY

▲ **Mil'eden**
03 85 35 67 25
microcreche.mileden@gmail.com

JAMBLES

▲ **A p'tits pas**
06 77 09 29 52
nathalie.zecchino@aptitpas.com

LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY

■ **Les P'tits Loups**
03 85 21 07 70
petiteenfance@mb-agglo.com

LA CLAYETTE

■ **La ribambelle**
03 85 28 29 85
laribambelle.laclayette@wanadoo.fr

LA ROCHE VINEUSE

▲ **Le jardin de Lalie**
03 85 21 07 70
petiteenfance@mb-agglo.com

LE BREUIL

▲ Les 1 000 papattes
09 67 55 04 39
les1000papattes@orange.fr

LE CREUSOT

● Crèche collective
■ Multi-accueil
★ Crèche Familiale
03 85 77 59 59
mairie.creusot@ville-lecreusot.fr
▲ Le p'tit EPAD
06 06 74 35 23
sylviabois78@outlook.fr

LE MIROIR

■ Les mini-loups
03 85 60 10 95
cma@cuiseaux-intercom.fr

LOUHANS

■ 0 comme 3 pommes
03 85 76 75 39
ag@louhans-chateaurenaud.fr

LUX

▲ Les chérubins de Lux
03 85 96 72 53
annamarin@hotmail.fr

MÂCON

▲ Les petites tortues
09 86 69 37 73
lespetites-tortues-macon@gmail.com
■ Les petits chaperons rouges
03 58 32 83 40
macon@lpcr.fr
■ 8 multi-accueils
★ Crèche Familiale
03 85 21 07 70
petiteenfance@mb-agglo.com

MARCIGNY

▲ Bulles de rêves
06 50 86 40 80
bullesdereves@outlook.com

MATOUR

▲ Coccinelle
03 85 50 72 92
contact@sivu71.fr

MESVRES

▲ Micro-crèche
03 85 86 98 50 Christine.
charmeaux@grandautunoismorvan.fr

MONTCEAU-LES-MINES

■ BébéBulle
★ Crèche familiale
03 85 67 68 00
petiteenfance@
montceaulesmines.fr

MONTCHANIN

■ Bois Bretoux
03 85 67 52 13
mairie@mairie-montchanin.org

OUROUX-SUR-SAÛNE

▲ Trot'botte
03 45 51 51 12
trotbotte@gmail.com

PALINGES

● Les Lutins
03 85 88 11 63
f.bouchot@legrandcharolais.fr

PARAY-LE-MONIAL

■ Un zeste d'éveil
03 85 81 95 00
accueil@mairie-paraylemonial.fr
▲ Les jardins de Jeanne
03 85 53 79 85
jardinsdejeanne@creche-attitude.fr

PÉRONNE

▲ Micro-crèche
03 85 21 07 70 petiteenfance@
mb-agglo.com

PIERRE-DE-BRESSE

■ L'île ô frimousses
03 85 76 30 60
com.com.pierre@wanadoo.fr

PRISSE

▲ Minibulles
03 85 38 97 41
mc.prisse@mb-agglo.com

ST-AMBREUIL

▲ Les minipousses
03 85 48 00 76
c-communes-saone-grosne@
wanadoo.fr

ST-BONNET-DE-JOUX

▲ Micro-crèche
03 85 24 33 16
f.bouchot@legrandcharolais.fr

ST-EUSÈBE

▲ Le p'tit nid
03 85 55 87 11
leptitnid@orange.fr

ST-FIRMIN

▲ Petits pieds
03 85 55 73 65
microcrechepetitspieds@gmail.com

ST-GENGOUX-LE-NATIONAL

■ Éclat bulles
03 85 92 55 54
secretariat@ccscc.fr

ST-GERMAIN-DU-PLAIN

■ L'arbre à doudous
03 85 47 31 11
comcom@terresdebesse.fr

ST-JULIEN-DE-CIVRY

▲ Les lucioles en charolais
03 85 70 64 73
contact@cc-charolais.fr

ST-LAURENT-D'ANDENAY

▲ La Ronde des enfants
09 86 27 46 54
pascalgambini@sfr.fr

ST-LÉGER-SUR-DHEUNE

▲ Les loupiots de la Dheune
03 58 77 10 46
christine.antoinet@legrandchalon.fr

ST-LOUP-DE-VARENNES

▲ Le jardin des marguerites
06 31 85 23 41
lejardindesmarguerites@
hotmail.com

ST-MARCEL

● La coccinelle
■ Louise Michel
03 58 77 10 46
christine.antoinet@legrandchalon.fr

ST-RÉMY

▲ Petites Frimousses & Cie
03 85 47 70 26
contact.frimousses71@orange.fr
■ 3 multi-accueils
03 58 77 10 46
christine.antoinet@legrandchalon.fr

ST-ROMAIN-SOUS-GOURDON

▲ Le manège enchanté
03 85 78 65 70
happycreche71230@mail.com

ST-VALLIER

● Crèche collective
★ Les écurieuls
▲ L'arbre aux papillons
03 85 67 91 50
saintvallier71@mairie-saintvallier.fr

SANVIGNES-LES-MINES

■ Multi-accueil collectif
● Crèche
★ Garderies familiales
03 85 67 10 00
sanvigneslesmines@
mairiesanvigneslesmines.fr

SENNECEY-LE-GRAND

■ Les p'tites pousses
03 85 44 91 92
c-communes-saone-grosne@
wanadoo.fr

SENOZAN

▲ 1, 2, 3 groseilles
03 85 21 07 70
petiteenfance@mb-agglo.com

TORCY

■ Multi-accueil
03 85 73 94 80
maison.des.familles@torcy71.fr

TOULON-SUR-ARROUX

▲ Boule de Gomme
03 85 79 42 55
mairie.toulon@wanadoo.fr

TOURNUS

■ La maison de l'enfance
03 85 51 27 05
aft3@wanadoo.fr

TRAMAYES

▲ Libellule
03 85 50 58 11
contact@sivu71.fr

VARENNES-LE-GRAND

▲ Le jardin des marguerites
06 31 85 23 41
lejardindesmarguerites@
hotmail.com

VARENNES-SAINT-SAUVEUR

■ Les mini-loups
03 85 60 10 95
cma@cuiseaux-intercom.fr

VIRÉ

■ La Grange des petits lutins
03 85 33 97 73
secretariat-cc@cc-tournugeois.fr

VIREY-LE-GRAND

▲ La Piraterie
03 85 47 69 40
heloise.lefebvre@yahoo.fr

■ Multi-accueil

▲ Micro-crèche

● Crèche collective

★ Crèche familiale

● Halte Garderie

POUR L'ENFANCE ET LES FAMILLES, le DÉPARTEMENT agit !



19

Maisons départementales des solidarités (MDS) pour rencontrer gratuitement une sage-femme lors d'une grossesse



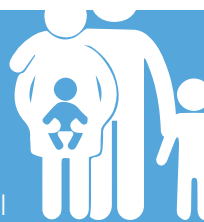
125

structures d'accueil de jeunes enfants (moins de 6 ans)



4 000

assistant(e)s maternel(le)s agréés



16

lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)

et 5 Maisons des parents



31

lieux de consultations de nourrissons



60

couples ou personnes seules titulaires d'un agrément en vue d'adoption en 2018